



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



Annexe 4

**ACCOMPAGNANT D'ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)
DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE OU DE REGULARISATION**

à renvoyer, avec pièce(s) justificative(s), à la DSDEN 77 – Service DIPATE 2,
20 quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun cedex
ou par mail ce.77dipate@ac-creteil.fr

NOM Prénom

ECOLE/COLLEGE/LYCEE

Date(s) précise(s) de l'absence : du auinclus
ou le..... matin après-midi

Reprise de travail le : Non repris à ce jour le :

MOTIF : (joindre obligatoirement la ou les pièces justificatives)

- Garde d'enfant malade (Joindre le certificat médical)
- Concours ou examens (Joindre la convocation)
- Convenance personnelle (Joindre la demande manuscrite exposant le motif)
- Service non fait sans justificatif
- Autre (à préciser)

Avis du directeur d'école ou du chef d'établissement :

Autorisation accordée avec récupération

Autorisation accordée sans récupération

Autorisation refusée

Observations et réserves :

Date et signature

Il est rappelé que les absences prévisibles sont à formuler au plus tard une semaine avant l'absence.
Absence imprévisible : à régulariser dans les plus brefs délais.

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT

Date :

Signature et Cachet